



REPUBLIQUE FRANCAISE

---

DEPARTEMENT DES VOSGES

---

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

---

CANTON D'EPINAL 1

---

COMMUNE DE CHANTRAINE

---

**Séance du Conseil Municipal  
en date du 13 mars 2025**

**PROCES-VERBAL**

*L'an deux mille vingt-cinq le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 03/03/2025 affichée le 03/03/2025), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.*

***Etaient présents** : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Jean-Daniel BOXBERGER, Adjoint, Madame Agnès BOUDOT, Anne VIGUIER, **Conseillères municipales déléguées**, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne-Marie GIRARDIN, Charlotte GÖTTMANN, Marie-Laure MULOT et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Clément CLAUDEL, Patrick DORGET, Max RICHARD, Mickaël ROBERT, **Conseillers municipaux**.*

***Etaient excusés** : Madame Martine OHNIMUS (pouvoir à Mme GILLE) et Messieurs Jean-Pascal VALDENNAIRE (pouvoir à Mme HUSSON), Gérard HUMBLOT (pouvoir à Mme HINGRAY).*

***Était absent** : Monsieur Slim HARDIAL.*

***Formant la majorité des membres en exercice***

*Nombre de conseillers en exercice : ... 22*

*Nombre de conseillers présents : ..... 18*

*Nombre de conseillers votants : ..... 21*

*Monsieur Michel AUBERT a été désigné secrétaire de séance.*

*Le procès-verbal de la dernière séance (23 janvier 2025) est lu et adopté à l'unanimité.*

**Ordre du jour de la séance :**

- 1°/ *Compte Financier Unique 2024.*
- 2°/ *Affectation des résultats de clôture 2024.*
- 3°/ *Taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2025.*
- 4°/ *Budget Primitif 2025.*
- 5°/ *Fongibilité des crédits.*
- 6°/ *S.M.I.C. 88 (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges) – Demandes d'adhésion.*
- 7°/ *S.D.E.V. (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges) – Modification des statuts.*
- 8°/ *Informations et questions diverses.*

***Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :***

**Délibération N° 1 - Finances - Décisions budgétaires - Budgets et comptes - Compte Financier Unique 2024 (budget communal).**

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, Adjointe déléguée aux finances.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 20 voix pour,

**APPROUVE** le CFU de l'année 2024 de la commune de Chantraine présenté et résumé comme suit par Madame Brigitte GILLE, doyenne d'âge de l'assemblée :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>Recettes</b>	<b>Prévision budgétaire totale</b>	<b>1 590 838,86</b>	<b>3 260 829,68</b>	
	<b>Recettes réalisées</b>	<b>862 155,37</b>	<b>2 873 522,70</b>	
	<b>Restes à réaliser</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Autorisation budgétaire totale</b>	<b>1 590 838,86</b>	<b>3 260 829,68</b>	
	<b>Dépenses réalisées</b>	<b>649 178,50</b>	<b>2 456 655,13</b>	
	<b>Restes à réaliser</b>	<b>73 415,21</b>		
<b>Différence entre les titres et les mandats</b>	<b>Solde des réalisations de l'exercice (+/-)</b>	<b>212 976,87</b>	<b>416 867,57</b>	<b>629 844,44</b>
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	<b>Résultats antérieurs reportés (+/-)</b>		<b>472 894,68</b>	
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	<b>Excédent/déficit (+/-)</b>	<b>- 594 273,65</b>		
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	<b>Restes à réaliser (+/-)</b>	<b>- 73 415,21</b>		<b>- 73 415,21</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent/déficit</b>	<b>- 381 296,78</b>	<b>889 762,25</b>	<b>508 465,47</b>

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Délibération N° 2 - Finances - Décisions budgétaires - Budgets et comptes - Affectation des résultats 2024.**

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON adjointe déléguée aux finances.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**ARRÊTE** les comptes de l'année 2024 au vu des comptes financiers uniques donnant les indications suivantes :

- le compte financier unique 2024 de la Commune de CHANTRAINE laisse apparaître un déficit de la section d'investissement de 381 296,78 € ;
- le compte financier unique 2024 de la Commune de CHANTRAINE laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 889 762,25 €.

Au niveau des restes à réaliser de la section d'investissement sur le budget 2024, il y a 38 124,54 € à inscrire en dépenses et 0 € en recettes : le besoin de financement augmente de 38 124,54 €.

Compte tenu du déficit de la section d'investissement et de la prise en compte des restes à réaliser de 2024, le besoin net de financement est de 419 421,32 €.

Le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement (889 762,25 €) doit faire l'objet d'une délibération par le conseil municipal et est affecté de la façon suivante :

- Une partie doit être affectée en recettes de la section d'investissement du budget 2025 au titre du financement des investissements, pour combler le déficit :
  - **Compte 1068 - Investissement Recettes : 419 421,32 €.**
- Le reste doit être affecté en recettes de la section de fonctionnement du budget 2025 en report à nouveau :
  - **Compte 002 - Fonctionnement Recettes : 470 340,93 €.**

Le résultat déficitaire de la section d'investissement sera reporté à la **ligne 001 (dépenses d'investissement)** pour 381 296,78 €.

**Délibération N° 3 - Finances - Fiscalité - Fiscalité directe locale - Taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2025.**

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, Adjointe déléguée aux finances.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**DÉCIDE** de fixer les taux des taxes locales comme suit :

- **Foncier bâti : 41,22 %**
- **Foncier non bâti : 19,55 %**

## **Délibération N° 4 – Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budget Primitif 2025.**

*Préambule du Maire à la présentation du budget primitif 2025 par Madame Husson, adjointe déléguée aux finances :*

*Le Maire rappelle que pour la construction du budget 2025, plusieurs principes ont été établis en raison notamment du contexte économique incertain qui perdure :*

*\* **Maintenir une stabilité des impôts communaux**, qui n'ont pas augmenté depuis 2010. Toutefois, face à la hausse des charges de fonctionnement, le Maire précise que la commune se rapproche de la nécessité d'une revalorisation de l'impôt pour assurer un niveau suffisant d'investissements ;*

*\* **Ne pas générer de dettes supplémentaires** incompatibles avec la capacité de remboursement de la commune, laquelle doit rester bien en deçà du seuil critique.*

*\* **Préserver des marges d'investissement** pour les années futures.*

*Ces orientations obligent la commune à maintenir une gestion rigoureuse, économe et responsable :*

*\* **Les dépenses de fonctionnement** inscrites au budget 2025 s'élèveront à **3 342 400,93 €**, un montant proche des **3 260 829,68 €** de 2024, malgré l'inflation et les nouvelles charges.*

*\* **Le budget d'investissement** pour 2025 sera de **1 555 221 €**, légèrement en dessous des **1 590 838 €** de 2024, mais toujours en ligne avec la capacité de financement de la commune.*

*Des investissements ciblés pour 2025 :*

*\* **La rénovation et la conservation du patrimoine communal**, avec notamment la **reprise de la toiture de la maison Grandemange** ;*

*\* **Des travaux au cimetière** ;*

*\* **Des plantations en forêt communale** ;*

*\* **La réfection de voiries et l'amélioration de l'éclairage public** ;*

*\* **La requalification de la rue du Hameau** ;*

*\* **Le remplacement du tapis d'enrobé de la rue Varroy entre le giratoire et la rue des Roses de Noël** ;*

*\* **L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle.***

*Pour le futur, un enjeu foncier majeur :*

*En 2027, le traité de concession avec la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL) pour la réalisation de la ZAC de l'Arsenal arrivera à son terme. Il reste une parcelle non vendue de **9 000 m<sup>2</sup>**. La recette issue de cette ultime vente foncière attendue est nécessaire pour équilibrer les comptes de l'opération. Cependant, en raison du contexte du marché immobilier, l'investisseur pressenti depuis quelques temps déjà, n'a pas pu lancer la construction des 31 logements prévus sur ce terrain. Il ne s'est donc pas rendu acquéreur de ce dernier.*

*La commune envisage donc d'acquérir **la moitié de cette parcelle pour un montant de 320 000 €** afin de se constituer un patrimoine foncier stratégique pour des projets futurs encore non définis.*

*Cette dépense est à inscrire au **budget primitif d'investissement 2025**. L'annuité de remboursement de l'emprunt nécessaire, estimée à **23 000 €**, sera compensée par le fait que des emprunts arrivent à échéance en 2025, ce qui permettra une stabilité de la charge financière de la dette.*

*Avec ce budget 2025, la capacité de désendettement de la commune est estimée à 3,5 années, bien en deçà du seuil critique fixé à 11 années. Le capital restant dû s'élève à 1 249 444 €.*

*Le budget primitif 2025 reflète ainsi la volonté de la municipalité de maintenir un développement maîtrisé et durable, en garantissant un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des habitants.*

**Rapporteur** : Madame Audrey HUSSON, Adjointe déléguée aux finances.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**ADOPTE** le budget primitif communal pour l'année 2025

- **Section de Fonctionnement** :

Dépenses et recettes : 3 342 400,93 € (Vote par chapitres).

- **Section d'Investissement** :

Dépenses et recettes : 1 555 221,32 € (Vote par opération et par chapitre pour le non-affecté).

**Discussion** :

*Monsieur CLAUDEL regrette que la commune engage une dépense de 320 000 € pour l'achat d'un terrain au détriment du bien-être du personnel. Il aurait été préférable, selon lui, de budgéter l'achat d'un véhicule de remplacement.*

*Monsieur le Maire rappelle que ce choix a été débattu lors des réunions des commissions « Travaux » et « Finances ».*

*Monsieur CHAPON regrette que les travaux de requalification de la rue Schubert ne soient pas encore prévus au budget de cette année, et fait remarquer que, depuis dix ans, la commune parle de cette opération sans, pour autant, la concrétiser.*

**Délibération N° 5 - Finances - Décisions budgétaires - Budgets et comptes - Fongibilité des crédits.**

**Rapporteur** : Madame Audrey HUSSON, Adjointe déléguée aux finances.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**DÉCIDE** qu'à compter de l'exercice 2025, les **taux de fongibilité des crédits** seront donc fixés comme suit :

\* 7.5 % pour les dépenses de fonctionnement

\* 7.5 % pour les dépenses d'investissement.

**Délibération N° 6 - Institutions et vie politique - Intercommunalité - Adhésions/Retraits - S.M.I.C. Vosges : demandes d'adhésion.**

**Rapporteur** : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**DONNE** son accord pour l'adhésion des structures suivantes :

- le *Syndicat des Eaux du Haut du Mont* - Siège : Florémont,
- le *Syndicat des Eaux de Bel-Air* - Siège : Frain,

au Syndicat Mixte pour l'Informatisation (S.M.I.C) dans le Département des Vosges.

**Délibération N° 7 - Institutions et vie politique - Intercommunalité - Modifications statutaires - S.D.E.V. : modification des statuts**

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**APPROUVE** la modification des **statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges** rendue nécessaire par la **demande de la Commune de MARTINVELLE**, tendant au transfert de sa compétence Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité au S.D.E.V.

*Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :*

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal des faits suivants :

- La préfecture a publié le nouvel **arrêté concernant l'interdiction de taille des haies entre le 16 mars et le 15 août**.
- La **prochaine séance du conseil municipal** se tiendra le **jeudi 24 avril 2025**.
- Un **concours photo** pourrait être organisé sur un thème prédéfini en vue de la réalisation du futur « *Chantraine Echo* ».
- Une **nouvelle station vélos Vilvolt** sera prochainement installée dans le **secteur de la pharmacie à la ZAC du Parc de l'Arsenal**.

**Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER** informe que :

- Les **Causeries de Candide** « *Et si l'on causait humour amour et poésie* » organisées le 20 février ont rassemblé environ 25 personnes. Prochaines causeries de candide :
  - le **26 mars** sur le sujet « *Les roues de l'avenir* »
  - le **1<sup>er</sup> avril** sur le sujet du **jardinage**.
- Le spectacle « *A la sauce Raymond Devos* » a, quant à lui, réuni 50 personnes.
- La **troupe théâtrale** « *Le grenier* » a fait deux représentations, l'une le 28 février dont les bénéfices ont été reversés à « *La grenouille buissonnière* », et l'autre le 1<sup>er</sup> mars au profit de « *Ranaventure* ».
- L'école maternelle recherche toutes informations concernant **Madame Julia Colin**, donatrice du bâtiment accueillant l'actuelle école maternelle.
- L'école élémentaire va, cette année, organiser le **permis internet** pour les **enfants de CM2**.
- Le CCAS organise une nouvelle fois l'animation « *L'opéra pour tous* » à destination des seniors (**30 avril prochain**).

**Madame Audrey HUSSON** informe que :

- Un **défilé de carnaval** sera organisé par « *La Grenouille Buissonnière* » le **dimanche 16 mars à partir de 15 heures**.
- Une opération « *Nettoyage de la Nature* » se déroulera le **dimanche 16 mars au matin** - Rendez-vous sur le parking situé en face du restaurant « La Chaumière » à partir de 9 heures.

- Une nouvelle séance « *Repair Café* » sera organisée le **19 mars 2025 de 10h00 à 17h00** à la Maison Grandemange.
- La **chasse aux œufs** organisée par le **Conseil des Jeunes** se déroulera le **19 avril 2025** à 11 heures à la Maison Grandemange.

**Madame Anne VIGUIER** fait part des **prochaines animations de la bibliothèque** :

- Organisation d'une **soirée sur l'autisme** le **jeudi 3 avril 2025 à 18h30**.
- **Après midi jeux de société** le **23 avril 2025**.
- **Opération lire et faire lire à l'école élémentaire** les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi ainsi que le vendredi à 16h30, et à **l'école maternelle** les lundi, mardi et jeudi à partir de 16h30. Des séances seront **également organisées lors des ALSH** entre 13h30 et 14h30.
- Madame Arnould doit **travailler à nouveau sur le projet de portage de livres à domicile** et sur la possibilité **d'aller chercher les personnes isolées** pour leur faire profiter de la bibliothèque.

**Monsieur Jacques CHAPON** souhaite organiser une **conférence débat** sur les **thèmes** de « *la politique de défense* », « *la force de réserve* » et sur « *les drones* ».

*Monsieur le Maire suggère que ces sujets fassent l'objet d'une Causerie de Candide.*

**Madame Charlotte GÖTTMANN** informe qu'elle a rencontré les représentants de l'association « *Briques animations* » lors du festival « *Jeux et cie* » à Epinal. Cette association travaille sur les **liens intergénérationnels**. Il pourrait être intéressant de se rapprocher de cette structure pour créer une animation en lien avec la bibliothèque.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.*

*Le Maire*

*Marc BARBAUX*



*Le Secrétaire de séance,*

*Michel AUBERT*

*Présent Procès-verbal affiché le 25 AVR. 2025*